

COMITÉ DE GROUPE DU 13 OCTOBRE

Le Syndicat Unifié-UNSA interpelle F. Pérol sur l'opération Home Loans

L'opération FCT Home Loans, bien que d'actualité, n'était pas inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité de Groupe se tenant aujourd'hui. Consciente des menaces à moyen terme que font peser les conditions de cette opération de titrisation sur l'avenir de nos entreprises, de nos emplois et des conditions de travail, notre organisation syndicale était décidée à saisir l'opportunité de la présence de François Pérol pour l'interpeller sur le sujet. Voici la teneur de la déclaration lue par la délégation du Syndicat Unifié-UNSA :

« Une crise financière historique et systémique affecte le monde de la finance.

La France n'y échappe pas ! Elle est directement impactée, notamment par la situation de son système bancaire. Pour rappel, les banques ont été contraintes de constituer des réserves réglementaires sécurisées, ce qui s'est traduit par de l'achat massif d'obligations d'États qui jouissaient à l'époque des meilleures notations... Aujourd'hui, la profonde inquiétude sur les dettes souveraines, combinée à l'opacité de la situation des banques françaises et européennes conduit à une paralysie du marché interbancaire, d'où une pénurie de liquidités.

Le Groupe BPCE est confronté à cette difficulté. Pour y répondre, les dirigeants font actuellement injonction aux Établissements régionaux (Banques Populaires et Caisses d'Épargne) d'apporter des collatéraux par la titrisation de leurs crédits habitat, voire dans certains cas de leurs crédits aux collectivités territoriales, à travers la structure *Home Loans FCT*. La crise est-elle réellement la seule motivation de ce projet ?

BPCE minimise l'impact de cette opération auprès des Banques et des Caisses en l'inscrivant dans le prolongement d'une opération de titrisation initiée en mars 2011.

Or, si le schéma est présenté comme étant à l'identique, notre analyse met en évidence le fait que les conditions ne sont plus du tout les mêmes :

- les volumes concernés (50 milliards d'euro contre 14)
- l'équité des contributions,
- la restriction pour les Établissements régionaux (Banques Populaires et Caisses d'Épargne) de l'accès aux liquidités alors même qu'elles apportent les garanties.

De par les volumes sollicités, cette opération a pour conséquences :

- ⇒ de nous engager sur une activité de crédit à venir et alors même que le manque de liquidités va restreindre cette activité ;
- ⇒ de fragiliser la gouvernance du Groupe qui repose sur le principe fondateur d'égalité de contribution entre les deux enseignes ;
- ⇒ de réduire la capacité de développement de nos Établissements régionaux (Banques Populaires et Caisses d'Épargne) à travers la diminution du crédit sur l'ensemble des marchés (particuliers, professionnels, entreprises, associations et collectivités territoriales).

Nous considérons qu'il s'agit d'une véritable remise en cause, volontaire, de l'autonomie des Établissements régionaux (Banques Populaires et Caisses d'Épargne) ; et par là même, d'un mauvais coup porté au modèle mutualiste, modèle qui, à ce jour, est le principal créateur de richesse de notre Groupe. Ceci ne peut être compris sans conséquences sociales, aussi bien pour nos territoires que pour le personnel.

.../...

Cette situation nous amène à vous poser les questions suivantes :

- 1) Quel est le statut juridique de *BPCE FCT Home Loans* ?
- 2) Quels sont les critères de détermination de la répartition des apports entre les CE et les BP ?
- 3) Quels sont les besoins de liquidité à court, moyen et long terme, de chaque entité dans le Groupe ?
- 4) Quels sont les montants de ressources que le Groupe envisage de solliciter auprès de la BCE ?
- 5) Quelles sont les entreprises du Groupe qui seraient prioritairement destinataires de ces ressources ?
- 6) Quels sont les critères qui détermineront l'affectation des ressources éventuellement appelées auprès de la BCE ?
- 7) Existe-t-il des solutions alternatives permettant au Groupe d'assurer un niveau de liquidité suffisant ?
- 8) Le cas échéant, quels sont les critères de choix entre les différentes solutions ?
- 9) Quelles sont les entités du groupe qui ont un besoin urgent de fonds propres réglementaires ?

Impact sur les Établissements régionaux (Banque BP et Caisse d'Épargne)

1. Les objectifs commerciaux en collecte de bilan ou en distribution de crédit seront-ils impactés ? Si oui, dans quel sens et dans quelles proportions ?
2. Les CE ou BP qui ne parviendraient pas à atteindre un niveau suffisant de collecte de bilan devront-elles réduire leur activité de distribution de crédits ? Si oui, sur quels segments d'activité ?
3. Quelles conséquences sociales si l'activité devait être freinée ? Des mesures sont-elles envisagées ?

Nous vous remercions pour votre écoute et restons en attente de vos réponses. »

LES AUTRES DÉLÉGATIONS APHONES

Cette déclaration, nous l'avons adossée à l'analyse de nos propres experts (la SACEF) qui ont entretenu, au travers de cette opération présentée comme indolore pour nos entreprises, les incertitudes qui l'accompagnent. La discrétion des autres délégations sur ce dossier nous étonne...

PÉROL AGACÉ PUIS COMPRÉHENSIF

A nos propos, F. Pérol présentera deux visages. Combatif sur le fait que nous soyons, selon lui, les relais de certains de nos dirigeants contestant la main mise de BPCE sur les Caisses régionales. Coopératif ensuite en reconnaissant que notre inquiétude est parfaitement justifiée. Il admet que l'information dispensée sur cette opération est restée insuffisante au point de s'engager à un effort de pédagogie à l'intention de l'ensemble du Groupe.

Pour lui, les conditions de répartition de la ressource et de rémunération du collatéral peuvent encore évoluer, même si la marge est réduite. Enfin, à notre questionnement sur la probable dépréciation de BPCE-SA dans les comptes des Banques populaires et des Caisses d'épargne, il s'est engagé à en neutraliser les effets sur l'intéressement et la participation servis aux salariés.

MALGRÉ CES INFORMATIONS IMPORTANTES COMMUNIQUÉES PAR FRANÇOIS PÉROL, SUITE À NOTRE INTERVENTION, DES PRÉCISIONS UTILES RESTENT À APPORTER. LA TRANSPARENCE PROMISE PAR F. PÉROL EN SÉANCE DOIT TRÈS VITE SE CONCRÉTISER DANS CHAQUE ENTREPRISE CONCERNÉE PAR CETTE OPÉRATION.

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :

Jean-David Camus, Karim Hacen, François-Xavier Jolicard, Sylvie Lizard et Paul Muscato